



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22094185

Déposé / Reçu le

28 JUL. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0416 666 270

Nom

(en entier) : GEVELE

(en abrégé) :

Forme légale : SA

Adresse complète du siège : Avenue Louise 143/4 à 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : Nominations

Il ressort du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la S.A. GEVELE tenue le 6 mai 2022 que:

1. Philippe LECUYER est renommé en qualité d'administrateur avec effet à compter de ce jour pour une durée de 3 exercices, son mandat expirant de plein droit à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2024. Il exerce ce mandat à titre gratuit.

2. Jérôme HOERMANN est renommé en qualité d'administrateur avec effet à compter de ce jour pour une durée de 3 exercices, son mandat expirant de plein droit à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2024. Il exerce ce mandat à titre gratuit.

3. Emmanuel PHILIP est renommé en qualité d'administrateur avec effet à compter de ce jour pour une durée de 3 exercices, son mandat expirant de plein droit à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2024. Il exerce ce mandat à titre gratuit.

3. Mes Antoine de le Court et Alexandre de Troostembergh, avocats à 1060 Bruxelles, sont mandatés avec faculté de substitution et de subdélégation pour accomplir les formalités nécessaires afin d'assurer l'exécution des résolutions qui précèdent, et notamment d'établir et de déposer l'extrait du présent procès-verbal en vue de sa publication à l'Annexe du Moniteur belge.

Il ressort du procès-verbal de la réunion de l'Organe d'Administration de la S.A. GEVELE tenue le 12 mai 2022 que:

1. L'Organe d'Administration décide de nommer en qualité d'administrateur délégué Monsieur Philippe LECUYER, avec effet à compter de ce jour pour une durée de 3 exercices, son mandat expirant de plein droit à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2024. Il exerce ce mandat à titre gratuit.

L'Organe d'Administration décide de nommer en qualité d'administrateur délégué Monsieur Emmanuel PHILIP, avec effet à compter de ce jour pour une durée de 3 exercices, son mandat expirant de plein droit à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2024. Il exerce ce mandat à titre gratuit.

2. L'Organe d'Administration décide de nommer Monsieur Emmanuel PHILIP en qualité de représentant permanent de la société GEVELE, avec effet à compter de ce jour pour une durée de 3 exercices, son mandat expirant de plein droit à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2024. Il exerce ce mandat à titre gratuit.

3. Mes Antoine de le Court et Alexandre de Troostembergh, avocats à 1060 Bruxelles, sont mandatés avec faculté de substitution et de subdélégation pour accomplir les formalités nécessaires afin d'assurer l'exécution des résolutions qui précèdent, et notamment d'établir et de déposer l'extrait du présent procès-verbal en vue de sa publication à l'Annexe du Moniteur belge.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge



Pour extrait conforme,

Alexandre de Troostembergh
Mandataire de la S.A. GEVELE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).